



# Contrat de mise à disposition d'un broyeur de branches aux usagers de la commune d'Ibos

## Entre :

Le SMTD 65 et l'emprunteur (à compléter par l'utilisateur) :

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone :

Emprunt personnel

Emprunt mutualisé

Précisez le nombre d'utilisateurs : \_\_\_\_\_

Nom et prénom des autres utilisateurs : \_\_\_\_\_

Quantité à broyer estimée : \_\_\_\_\_

Nature des branchages : \_\_\_\_\_

## Conditions générales :

**Article 1 :** La mise à disposition du broyeur commence au moment de la remise du matériel à l'utilisateur par les services de la commune de domiciliation et se termine au moment de sa restitution par l'utilisateur. Pour limiter les transports et favoriser le broyage de branches par quartier, le broyeur peut être emprunté pour être utilisé par plusieurs utilisateurs.

Le broyeur est mis à disposition, gratuitement, à une personne majeure :

- **Le week-end : dans ce cas, il sera retiré le vendredi avec retour le lundi, aux horaires suivants : de 7h45 à 9h ou de 12h30 à 14h, aux ateliers municipaux.**
- **La semaine : dans ce cas, il sera retiré le mardi avec retour le jeudi, aux horaires suivants : de 7h45 à 9h ou de 12h30 à 14h, aux ateliers municipaux.**

**Chaque jour de retard dans la restitution du matériel sera facturé 20 € TTC. Est considéré comme jour de retard, un retour de broyeur après 14h le jour de restitution.**

**Article 2 :** L'utilisateur a la garde du matériel mis à disposition (broyeur avec sa notice d'utilisation, casque avec visière et protection auditive) dès la remise de celui-ci entre ses mains et jusqu'à restitution complète. Le matériel devra être stocké à l'abri des intempéries, et des risques de vol ou de dégradations. Il en est entièrement responsable pendant cette période et devra en être le seul utilisateur. Il est ainsi responsable de son vol ou de sa perte. Le chèque de caution du montant du broyeur, demandé à l'utilisateur à la remise du matériel, sera ainsi encaissé en cas de non restitution du broyeur dès le 1<sup>er</sup> jour de retard. En cas d'emprunt du matériel par plusieurs utilisateurs, l'emprunteur ayant indiqué ses coordonnées sur le présent contrat est entièrement responsable du matériel pendant toute la durée d'emprunt du matériel. Il se porte garant pour les autres utilisateurs.

**Article 3 :** L'utilisateur reconnaît être apte à se servir du broyeur mis à disposition. Le SMTD 65 met à disposition de l'utilisateur un broyeur en parfait état de marche, régulièrement contrôlé ainsi qu'un casque avec visière et protection auditive. Avant la remise du broyeur, le représentant de la commune de domiciliation effectue l'état des lieux du matériel avec l'utilisateur. Le manuel d'utilisation du broyeur est remis à l'utilisateur avec le matériel. Les points importants du manuel et les consignes de sécurité sont expliqués oralement à l'utilisateur.

En cas d'emprunt pour plusieurs utilisateurs, l'emprunteur ayant reçu les consignes de sécurité et de fonctionnement au moment du retrait du broyeur s'engage à les communiquer aux autres utilisateurs. Sa responsabilité sera engagée en cas d'accident, de vol, de perte ou de détérioration du matériel par un autre utilisateur.

**Article 4 :** L'utilisateur doit prendre soin du matériel et est responsable de sa détérioration en cas de mauvaise utilisation. Le montant de la réparation sera facturé à l'utilisateur ; il sera inférieur ou égal au coût d'achat du broyeur.

**Article 5 :** Le matériel prêté reste la propriété du SMTD 65. L'utilisateur ne peut en aucun cas le céder, le sous-louer, le prêter, le donner en gage ou en nantissement, ou quitter le territoire de la commune d'Ibos. Seuls l'emprunteur et les utilisateurs, en cas de location groupée, peuvent utiliser le matériel. Le matériel prêté ne peut faire l'objet d'aucune opération de transformation et de démontage. En cas de panne, l'utilisateur devra avertir la commune d'Ibos.

**Article 6 :** Le broyeur est un appareil pouvant générer des nuisances sonores. L'(es) usager(s) s'engage(nt) à utiliser le broyeur en respectant la législation en vigueur (législation nationale, règlement communal et règlement de lotissement).

**Article 7 :** le SMTD 65 fournit un casque avec visière et protection auditive que l'(es) usager(s) s'engage(nt) à utiliser.

**Article 8 :** Il est demandé à l'utilisateur :

- de remplir et signer ce présent contrat,
- de fournir une photocopie d'une pièce d'identité
- de fournir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- de fournir un chèque de caution d'un montant de 630 €.
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile est également demandée.

Seule une personne majeure peut avoir accès à la mise à disposition du broyeur. En cas d'emprunt du broyeur à plusieurs, l'ensemble des utilisateurs doivent fournir une photocopie d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent et d'une attestation d'assurance de responsabilité civile. Un seul chèque de caution sera demandé.

**Article 9 :** La mise à disposition de broyeurs de végétaux aux particuliers a pour objectif de réduire les tonnages de déchets de jardin apportés en déchèteries. L'utilisateur empruntant le broyeur s'engage donc à garder le broyat à des fins d'apport de matière sèche dans le processus de compostage ou de paillage.

À \_\_\_\_\_, le

L'emprunteur

La commune d'Ibos

(Faire précéder la signature de la mention « Bon pour accord »)



**Contact :**  
**Mairie d'Ibos**  
**05 62 90 61 00**



# FICHE DE RETRAIT / DE RETOUR DU BROYEUR ELECTRIQUE



Mairie d'Ibos

## A REMPLIR PAR L'EMPRUNTEUR :

Nom – prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Email : .....

### • SI EMPRUNT LE WEEKEND :

Date et heure du <u>retrait</u> du matériel		
<input type="checkbox"/> Vendredi .....	<input type="checkbox"/> entre 7h45 et 9h00	Précisez l'horaire approximatif : .....
	<input type="checkbox"/> entre 12h30 et 14h00	

Date et heure du <u>retour</u> du matériel :		
<input type="checkbox"/> Lundi .....	<input type="checkbox"/> entre 7h45 et 9h00	Précisez l'horaire approximatif : .....
	<input type="checkbox"/> entre 12h30 et 14h00	

### • SI EMPRUNT LA SEMAINE :

Date et heure du <u>retrait</u> du matériel		
<input type="checkbox"/> Mardi .....	<input type="checkbox"/> entre 7h45 et 9h00	Précisez l'horaire approximatif : .....
	<input type="checkbox"/> entre 12h30 et 14h00	

Date et heure du <u>retour</u> du matériel :		
<input type="checkbox"/> Jeudi .....	<input type="checkbox"/> entre 7h45 et 9h00	Précisez l'horaire approximatif : .....
	<input type="checkbox"/> entre 12h30 et 14h00	

## A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES :

### Au moment de l'emprunt :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Etat des lieux                    | <input type="checkbox"/> Remise du kit de protection      |
| <input type="checkbox"/> Remise du broyeur et de la notice | <input type="checkbox"/> Remise d'une brosse de nettoyage |

### Au moment du retour :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Etat des lieux                    | <input type="checkbox"/> Remise du kit de protection      |
| <input type="checkbox"/> Remise du broyeur et de la notice | <input type="checkbox"/> Remise d'une brosse de nettoyage |

Remarques : .....

Fait à Ibos, le .....

Signature de l'Emprunteur

Signature du représentant de la Mairie d'Ibos